



Brevet de Surveillant de Baignade (en partenariat avec l'association CSVO)

Public concerné

Cette formation s'adresse exclusivement aux personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (centres de vacances et de loisirs).

Posséder le brevet de Surveillant de Baignade (SB), c'est l'assurance d'avoir un job d'été compte-tenu de la demande toujours croissante de personnes qualifiées.

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- Porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- Organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation
- Connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés.

Rôle et missions

Avant même l'aspect de surveillance, une baignade doit être avant tout bien préparée. C'est pourquoi le surveillant de baignade (SB) travaille toujours en deux temps :

1. Il prépare la baignade : faire le point avec l'équipe d'animation, connaître les appréhensions des enfants, aménager la zone des activités de baignade.
2. Il surveille la baignade : assurer la sécurité de tout le groupe, faire respecter les règles en développant un esprit de prévention chez les jeunes, conserve ses capacités d'observation.

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours
- Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage
- Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation

Entrée en formation

Réunion d'informations :

Les 06/03, 10/04 et 28/05/2018 à 17h00

Session de formation :

Du 01 mars au 24 mai 2018

Examen le 08 juin 2018 (voir page 2)

Inscription obligatoire :

**ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE**

Tél : 01 34 14 02 08

**ou
fpa-95@utidf.ifac.asso.fr**

Déroulement de la formation

Socle 1 : 28 heures d'entraînement au sauvetage et réglementation
Socle 2 : 7 heures PSC1 Prévention Secours Civique de niveau 1 (secourisme)

Formations sous réserve d'un minimum de 8 personnes

Répartition horaire

Tous les jeudis de 18 heures à 21 heures 30 (sauf 19 avril et 10 mai 2018)

Tarifs

Formation initiale :	
- Brevet de Surveillant de Baignade :	230 €
Formation continue :	
- Révision du surveillant de baignade :	190 €

Les tarifs incluent les frais de licence, l'assurance et la présentation à l'examen.



Contenu de formation

- ✓ Rôle et fonction du surveillant de baignade
- ✓ La réglementation des baignades
- ✓ Organiser les baignades
- ✓ Prévenir les risques de noyade
- ✓ Porter assistance au noyé
- ✓ Les gestes de première urgence
- ✓ Faire découvrir les milieux aquatiques
- ✓ Premières approches de l'eau
- ✓ Préparer en équipe les animations autour de l'eau

Examen final

Quatre épreuves éliminatoires :

- Le lancer de ballon : l'épreuve consiste à lancer le « ballon de sauvetage » au-delà d'une distance minimale de 10,50 mètres. Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps. Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au-delà de la ligne des 10,50 mètres.
- Le 50 mètres sauvetage
- Un parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (sans limite de temps)
- Une épreuve pratique de soin de 1^{ère} urgence aux noyés.

Deux épreuves théoriques :

- Questions relatives à la réglementation et à l'organisation des baignades dans les accueils collectifs de mineurs
- Questions relatives à la prévention des noyades.

